

Liste des pièces à fournir**Pièces obligatoires**

Ces pièces sont nécessaires à l'inscription sur le Portail Famille ou à retourner lors de votre rendez-vous au service Education Jeunesse.

- ▶ **Photocopie du (ou des) livret (s) de famille**
- ▶ **Jugement de divorce, de séparation ou de garde** *mentionnant la garde de(s) l'enfant(s), le cas échéant*
- ▶ **Attestation assurance (scolaire ou responsabilité civile)**
- ▶ **Photocopie de la dernière notification de la CAF (*)**
- ▶ **Dernière page du Règlement Intérieur restauration et/ou accueil de loisirs** *dûment complétée et signée.*
- ▶ **Certificats de vaccination ou copie carnet de santé**
à fournir par enfant
- ▶ **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** à fournir *(mis en place uniquement si l'enfant est allergique ou porteur de pathologie nécessitant la prise de médicaments).*

(*) A défaut de la notification de Quotient Familial, fournir une des pièces suivantes :

- ▶ Photocopie du dernier avis d'imposition, ou photocopie de la déclaration si cet avis n'a pas été reçu par la famille (il sera à fournir dès sa réception).
- Ou**
- ▶ Photocopie des 3 dernières fiches de paie de toutes les personnes vivant au foyer,
- Ou**
- ▶ Photocopie des avis d'Assedic
- Ou**
- ▶ Photocopie des décomptes d'Indemnités journalières des trois derniers mois
- Ou**
- ▶ En l'absence de fiches de paie, fournir une attestation de salaire **net** de l'employeur.
- ▶ Extrait jugement de divorce précisant le **montant de la pension alimentaire et le parent ayant la garde.**

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai, ne sera pas traité, en priorité.